

LA PAROLE SNU'TILE EN DIRECT DES DP DU 17 OCTOBRE 2019

Question 1 : Télétravail : équipement

Nous avons été alertés par plusieurs collègues nouvellement télétravailleurs qui se retrouvent soit sans aucun équipement, soit avec un équipement partiel : manque de l'écran, des extincteurs..., ce qui au mieux oblige les collègues à travailler sur le petit écran avec l'inconfort que cela induit, au pire, les prive de la possibilité de télétravailler !

Les DP SNU demandent combien d'agents-es sont encore en attente de leur équipement. ?

- Complet ?
- Partiel ?

Les DP SNU demandent à quelle date il leur sera livré ?

Les DP SNU demandent combien d'agents-es sont de fait empêchés-es de télétravail ?

Réponse de la DR : 14 agents-es sont concernés-es par le retard de livraison (problème avec le prestataire). Cela devrait être résolu fin octobre. De plus, la Direction a précisé que pour les agents-es empêchés-es de faire du télétravail, cela viendrait en déduction des jours qui peuvent être annulés pour « raison de services, formation.... »

La position du SNU : comme toujours, la logistique ne suit pas. Espérons que ce genre de problème ne se posera pas dans le cadre d « un agent/un portable ».

Question 2 : Equipe CRE et nuisances sonores

Il nous a été rapporté que les équipements tant attendu par l'équipe CRE de la DR (cloisons acoustiques et casques anti-bruits) n'ont pas les effets attendus : toujours autant de bruits inter bureaux et casques incompatibles avec les téléphones actuels.

Les DP SNU demandent que l'établissement investisse dans un matériel de qualité et mette les moyens nécessaires que pour ces agents-es travaillent dans des conditions décentes.

Réponse de la DR : des essais sont en cours pour définir les cloisons les plus adaptées. En ce qui concerne les casques, la Direction ne comprend pas parce qu'ils ont un stock de casques avec micro. Nous leur avons précisé qu'il s'agissait de casques spéciaux qui sont plus adaptés pour travailler en milieu bruyant. Ils vont voir ce qu'il en est.

La position du SNU : cela fait des mois que les collègues de l'équipe CRE travaillent dans des conditions dégradées malgré les alertes en amont du renforcement de l'équipe qui ont été émises par le CHSCT, les DP et le CE. Comme toujours, la Direction compte sur le professionnalisme des agents-es pour que le travail soit effectué malgré tout.

Question 3 : télétravail et applicatifs

Alors qu'il avait été annoncé que les applicatifs n'étaient plus accessibles à partir de 18h, nous avons pu constater sur plusieurs jours (et notamment un dimanche à 21h44) que l'on avait toujours la possibilité de travailler.

Les DP SNU demandent que l'accès aux applicatifs ne soit plus possible à partir de 18h, eu égard aux accords OATT, QVT et au droit à la déconnexion.

Réponse de la DR : *les applicatifs ne sont coupés que très tard, notamment pour les DOM TOM. Et en ce qui concerne le week-end, il peut s'agir d'une ouverture des applicatifs dû à de la maintenance informatique.*

La position du SNU : *la réponse de la Direction ne permet pas de se rassurer sur le fait que des collègues en télétravail ne puissent pas travailler avant 08h et après 18h. Vu la charge de travail que nos collègues subissent, nous craignons que les télétravailleurs fassent bien plus que les 7h30 prévues, sans possibilité de créditer des heures sur leur horoquartz, ce qui est tout bénéfique pour l'établissement.*

Question 4 : modification du mot de passe en télétravail

Lorsque le mot de passe est périmé, il n'est pas possible de le modifier en situation de télétravail.

Après contact avec l'AD, il a été répondu à l'agente d'aller sur son site pour le faire, ce qui est compliqué lorsque l'on est loin de son agence, que l'on est tributaire des trains (et des travaux qui suppriment certains horaires) et que l'on a des rdv téléphoniques programmés.

Les DP SNU demandent qu'une modification informatique soit faite afin que ce problème soit résolu

Réponse de la DR : *il n'est effectivement pas possible de modifier son mot de passe en télétravail et cela ne changera pas. C'est pourquoi il est demandé une grande vigilance lors des messages d'alerte « mot de passe qui expire dans 5 jours » afin de le modifier avant sa journée de télétravail. Bien sûr, cela ne change pas le problème en cas de télétravail en retour de vacances par exemple.*

La position du SNU : *pour le moment, lorsque l'on part en vacances, on laisse le portable à l'agence. Cela sera de moins en moins le cas à partir du moment où chaque agent-e sera doté-e d'un portable dans le cadre d'un agent/un portable. Il est prévu de pouvoir l'emmener chez nous. Ces problèmes techniques risquent donc de se produire souvent.*

Question 5 : CDD et congés

Nous avons été alertés par plusieurs collègues cdd qui se sont vu refuser des congés, RTT ou récup horaires, même hors période de congés scolaires.

Pour ceux qui ont des heures de crédit il leur a été dit « arrive plus tard, prend une pause déjeuner plus longue et part plus tôt ! ce qui n'est bien sûr pas leur demande et de toute façon serait aussi compliqué car ils sont très sollicités sur les plages d'astreinte (accueil, 3949....)

Nous sommes une nouvelle fois choqués que l'établissement ne respecte pas les accords oatt lorsqu'il s'agit des collègues CDD : ce ne sont pas des sous-agents-es !!

Quel-le employé-e pourrait accepter d'être parfois plus de 6 mois sans jours de repos ? surtout à cette période de l'année qui est très tendue en terme d'activité.

Ils en arrivent même à craindre un renouvellement de contrat qui les embarquerait de nouveau sur plusieurs mois sans congés.

Les DP SNU demandent si c'est une consigne de la DR/DT ?

Les DP exigent que les agents-es en cdd puissent comme tout un chacun poser les jours d'absence selon leur besoin, d'autant plus qu'ils/elles acceptent l'idée de ne pas être prioritaires les périodes de congés scolaires.

Réponse de la DR : *les agents-es CDD peuvent poser leur congés comme tout le monde en tenant compte des raisons de service. Il n'y a aucune consigne DT/DR pour empêcher les CDD de prendre leurs congés, récup horaire, RTT. S'il y a des dysfonctionnements, la DR demande que cela leur soit remonté.*

La position du SNU : nous demandons à la DR de refaire un rappel sur les droits des CDD à prendre leurs congés, RTT, récup, comme n'importe quel autre salarié de pôle emploi. Bien entendu, ils se sentent en situation de faiblesse devant leur EDL du fait de la précarisation de leur contrat et du souhait pour certains-es d'être renouvelés-es, voire cdisés-es. Force est de constater qu'ils arrivent parfois à l'épuisement. Il y a eu une belle campagne sur la bienveillance, la mieux-veillance. Les DP SNU aimeraient que cela ne reste pas sur une affiche mais soit suivi d'effet.

Question 6 : aif et motifs de refus

Nous avons constaté que dans les motifs de refus de validation AIF, il n'y a plus la possibilité de mentionner « AIF reçue hors délais des 15 jours ». Sans que nous en ayons été informés, cette disposition qui nous permettait d'avoir un minimum de temps pour étudier la demande et traiter de façon administrative, ne soit plus permise.

Encore une fois, nous avons l'impression que les conseillers-es ne sont plus que des « appuyeurs de boutons et doivent agir toujours plus dans l'urgence.

De plus, un onglet « autre » avec possibilité de mettre un commentaire serait judicieux car parfois le motif de refus peut-être un cas à part..

Les DP SNU demandent si les motifs actuels vont évoluer et réintégrer le motif « autre » et « hors délais ».

Réponse de la DR : le motif des 15 jours n'était pas un motif légitime et ne sera donc pas remis. Une évolution est en cours.

La position du SNU : ce délai des 15 jours permettaient de sécuriser les demandes de formation et de pouvoir les traiter en limitant les urgences, qui souvent entraînent en cascades d'autres problèmes, notamment liés à l'indemnisation. Les agents-es de pôle emploi ne cessent de voir leur organisation mise à mal à cause de ce genre de problème. Cela va générer du stress supplémentaire, ne plus permettre de contacter le DE pour faire un point sur la demande de formation et vérifier le bien-fondé de celle-ci. En même temps, dans le cadre du CEP, de la possibilité de s'auto positionner sur les formations, est-il encore nécessaire de faire appel à l'expertise et le conseil d'un-e agent-e de pôle emploi ?

Question 7 : CPF des agents-es

Les DP SNU demandent combien d'agents-es ont :

- Fait une demande de formation via le CPF
- Combien ont eu un accord ?
- Pour les refus : quels ont été les motifs ?

Réponse de la DR : 21 agents-es ont fait une demande de CPF et il a eu 14 accords. Les refus ont été motivés car ces demandent ne renaient pas dans des formations pouvant bénéficier à pôle emploi, ou ces formations se trouvaient déjà dans le catalogue de formation internes. Exemple de refus : coaching, cuisine, RPS

La position du SNU : on est ravi de savoir que la richesse du catalogue de formation interne répond à toutes nos attentes. Je ne suis pas sûre que les agents-es en aient ce ressenti.

Question 8 : Agents ayant eu un accord formation CPF

Pour les agents-es ayant eu un accord pour des formations dans le cadre du CPF :

- Combien ont eu un accord pour le faire pendant le temps de travail
- Combien l'ont eu hors temps de travail ?

Réponse de la DR : les 14 accords ont été faits sur le temps de travail ou mixte (travail et hors temps de travail) si formation dispensée en partie le samedi par exemple

Question 9 : formations Pôle emploi

Combien d'agents-es ont suivi en 2018 des formations obligatoires ?

Combien d'agents-es ont suivi des formations à leur demande ?

Réponse de la DR : le bilan sera présenté début 2020

Question 10 : Sirhus et formation

Les DP SNU demandent :

- Combien d'agents-es ont des demandes de formation en attente via SIRHUS depuis plus d'un an ?
- Quels sont les motifs pour justifier ces délais ?

Réponse de la DR : c'est en cours de consolidation. La DR a demandé à toutes les ELD de recenser les demandes des agents-es. Certaines formations tardent à se mettre en place (manque de stagiaires) ou ont disparu du catalogue de formation. Le bilan sera présenté au CSE.

Question 11 : Agents-es TH ayant eu un accord formation CPF

Comment s'assurer que les agents-es ayant une RQTH auront bien un crédit de 800 euros sur leur compte CPF ?

Quid des agents-es qui sont en cours de renouvellement et qui auraient une rupture dans leur RQTH ? Le récépissé de dossier à la MDPH suffira-t-il ?

Vu les délais de traitement des dossiers par la MDPH, y aura-t-il un versement rétro actif des 300 euros supplémentaires ?

Quelle organisation au niveau des services RH va être mise en place pour rester en alerte sur ces dossiers ?

Réponse de la DR : ils ont les mêmes interrogations que nous.

La position du SNU : nous ne savons pas si l'on peut se rassurer de cette réponse. Lors des échanges, il a été dit que cette majoration ne s'appliquait que pour les TH ayant une orientation ESAT. Mais les textes disent que non. Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi ouvrant droit à la majoration déclarent sur le portail <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/> qu'ils remplissent les conditions pour en bénéficier. La majoration sera alors alimentée par la Caisse des dépôts et consignations sur le CPF.

Question 12 : frais annexes pour le agents-es ayant eu un accord formation CPF

Les DP SNU demandent où se trouve le formulaire de demande des frais de déplacements et frais annexes ?

Réponse de la DR : il n'y a pas de prise en charge des frais annexes. C'est uniformation qui s'en charge pour des demandes faites avant le 31/10/2019, et pour celles commençant après le 1^{er} décembre, il n'y aura aucune prise en charge.

Question 13 : véhicules vandalisés :

Des véhicules dans le parking de la DR ont été visités vendredi 27 septembre.

Les DP SNU demandent comment doit se faire la déclaration de sinistre et quelle est l'assurance qui intervient ?

Réponse de la DR : pas de réponse à apporter en séance mais ce sera fait dans les 6 jours.

Question 14 : Filtres sur écran

Dans un souci d'ergonomie et de qualité de vie au travail, de nombreux collègues se plaignent de la luminosité des écrans et en agence (impossibilité d'éteindre les lumières de la pièce, fenêtres face à l'écran ...), les DP SNU demandent la possibilité d'installer des filtres sur les écrans afin de protéger la vision des agents, assombrir la luminosité des écrans ne suffisant pas.

Réponse DR : il n'existe pas de filtre pour les écrans actuels. Il est intégré directement et les réglages permettent un confort à ce niveau-là.

Durant ces 3 dernières années, le SNU a :

*porté vos revendications individuelles et collectives,
défendu la notion de service public au sein de Pôle emploi,
veillé au respect des droits des agents-e-s de droit public,
contrôlé le respect des accords (même ceux que nous n'avons pas signés),
été vigilant sur le bien-être au travail des agent-e-s,*

Le SNU a aussi dénoncé le management par les chiffres et les pressions de la direction tant au niveau des ELD que des agent-e-s du terrain, la dégradation des conditions de travail et la perte de sens.

syndicat.snu-centre@pole-emploi.fr

Aurore Gauthier-Lory/Valérie Quillon

**DERNIERE REUNION DP AVANT LA MISE EN
PLACE DU CSE**

**MERCI POUR VOTRE CONFIANCE
VOTEZ SNU**

Pour nous contacter : syndicat.snu-centre@pole-emploi.fr
Retrouvez nos publications sur notre site : www.snutefifsu.fr